



Serviziu/Service : Servizi Administrativu/Service Administratif
Réf. : 2024'11/JFS/AS/JBG/CB

**CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 25 DI NUVEMBRE 2024
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2024**

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 25 novembre 2024 à 15h00, par visioconférence via Teams, sous la présidence de Madame Flora MATTEI, Conseillère Exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, qui a ouvert la séance en s'assurant que le double quorum était atteint.

Membres présents :

Mme MATTEI Flora	Conseillère Exécutive, Présidente de l'OTC
Mme ANTONINI Danièle	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. BRADESI Laurent	Représentant le syndicat Strada Corsa
M. DE PERETTI Nicolas	Représentant le syndicat CFDT
Mme LEBOMIN Vanina	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. LUCCIONI Don Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme MARCHETTI Sandra	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. MIAS Patrick	Représentant la CRMA de Corse
M. PANZANI Jean-Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme PIETRI Véronique	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Jean-Michel	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme TIBERI Julia	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. TROJANI Paul	Représentant la CCI de la Haute Corse
M. VALDRIGHI Hervé	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donné pouvoir :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme BASTIANI Angèle	Présidente de l'ATC
M. BICCHIERAY Didier	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. GIOVANNANGELI Dominique	Représentant l'URAF de Corse
Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette	Présidente de l'Assemblée de Corse
M. QUASTANA Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. VANNI Hyacinthe	Conseiller de l'Assemblée de Corse

**Membres absents ou excusés :**

M. ARRIGHI Pierre	Représentant la Chambre d'Agriculture 2A
M. BENZONI Joseph	Représentant la CCI de la Corse du Sud
M. BINDINELLI Jacques	Représentant le syndicat SPTC
Mme BOZZI Valérie	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. CASTELLI Antoine	Représentant le syndicat CGC
Mme FERRI Evelyne	Représentant le syndicat CGT
M. LECCIA Jean-Baptiste	Représentant le syndicat FO
M. MELA Georges	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. ORSONI Marc Aurèle	Représentant le syndicat STC
M. VENTURI Jean-Marc	Représentant la Chambre d'Agriculture 2B

Membre de plein droit :

M. Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet de Région, Préfet de la Corse-du-Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission Mobilités-Énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François	Directeur Général de l'OTC
Mme STAEBLER Martine	Payeur de Corse

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. GRASSI Andria, représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

Madame la Présidente Flora MATTEI ouvre la séance, remercie les personnes présentes et cite les points inscrits à l'ordre du jour, qui a été joint à la convocation de ce conseil.

En préliminaire, elle évoque les principales problématiques qu'il a fallu affronter depuis le mois de septembre : la question du montant de la DCT, non encore totalement sécurisée, et celle du rattachement de la CCI de Corse sous tutelle de la Collectivité De Corse avec la proposition de deux Syndicats Mixtes Ouverts, l'un pour les ports et l'autre, pour les aéroports.

1. Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 15 juillet 2024

La Présidente de l'OTC invite les administrateurs à faire part de leurs éventuelles observations sur le Procès-Verbal du dernier Conseil d'Administration. En l'absence de remarques, le Procès-Verbal est mis au vote.

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent**, à l'unanimité des présents et représentés, le Procès-Verbal du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 15 juillet 2024.



2. Rapport relatif à la création et à l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des aéroports de Corse et au Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des ports de Corse

Mme Flora MATTEI donne lecture du rapport et le commente. Elle rappelle tout d'abord l'historique de la réflexion sur le transfert de tutelle de l'Etat vers la Collectivité de Corse, initiée par les CCI de Corse et les Chambres des métiers et de l'artisanat.

Avant qu'elle ne préside l'OTC et en pleine crise sanitaire, une étude comportant trois phases a été restituée en mars 2021, puis une difficulté a découlé de la dissolution de l'Assemblée nationale au mois de juin 2024, le rattachement étant soumis aux contraintes d'ordre juridique mais également, calendaire. Ainsi, dans l'attente d'une réforme structurelle pérenne, il est apparu indispensable de définir et de mettre en œuvre une organisation intermédiaire.

La Présidente donne une présentation globale du schéma de transition proposé dans le rapport, en soulignant l'utilité et l'intérêt de la participation de l'OTC à ces Syndicats Mixtes Ouverts dans le cadre de ses missions : la Collectivité de Corse, compte tenu de ses missions, compterait 21 délégués, 4 pour la CCI de Corse qui joue un rôle majeur en tant que partenaire et expert des transports, ayant à charge l'exploitation des ports et aéroports. Un délégué sera désigné pour chacun des établissements suivants : l'ADEC, l'ATC, l'OEC et l'OTC. S'agissant du représentant de l'Office des Transports de la Corse, les statuts de ces syndicats prévoient de désigner le Président de l'OTC.

Mme Flora MATTEI souligne que la Collectivité de Corse demeurera propriétaire foncière de toutes les infrastructures portuaires et aéroportuaires, conservera la compétence stratégique sur l'organisation globale des transports tout en étant interconnectée au PADDUC pour les investissements, dans la conformité budgétaire.

Elle évoque la mission confiée à l'ADEC, notamment le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEEI), qui œuvre pour la relance économique, la restructuration de filières notamment, dans le maritime, de l'économie bleue et dans l'aéronautique, des filières industrielles avec Corse Composites, ainsi que des filières liées à la maintenance : elle cite le journal Corse Matin qui consacre ce jour, un article sur toutes les « petites mains », les métiers liés aux opérateurs des transports.

L'OEC fait du transport un moyen tendant à limiter l'impact environnemental qu'il génère tous flux confondus. Cet Office intervient pour remédier aux dégradations des infrastructures et embouchures portuaires, et la décarbonation des transports.

L'ATC fait partie du consortium en œuvrant pour la promotion de la Corse.

La Présidente invite les administrateurs à formuler leurs observations éventuelles et donne la parole aux orateurs dans l'ordre où ils l'ont demandée.

A la suite de cette présentation, M. SAVELLI Jean-Michel intervient pour connaître « l'espérance de vie » de ces SMO dont le montage est, à priori, temporaire et semblerait, par ailleurs, encore poser questionnement au niveau de la direction des finances à Bercy et au niveau de Madame la Ministre, pour les raisons de sécurisation. Il soulève en effet, la difficulté du contrôle d'une « quasi-régie ». Cette solution doit être une mesure dérogatoire,



« à condition qu'elle ne s'éternise pas » et qu'elle respecte une durée limitée. En conséquence, il exprime au nom de son Groupe les réserves liées à ces risques.

Il demande l'avis concernant l'autre solution qui consisterait à prolonger le système actuel sans toucher au montage juridique, en faisant « une pause ultime » juste avant le résultat définitif, identifié comme étant l'EPIC.

La Présidente Flora MATTEI explique qu'actuellement, une prolongation des concessions ne serait pas légale. Concernant les SMO, elle affirme qu'il s'agit de statuts temporaires et de jonction. Elle rappelle qu'un revirement subit de l'Etat avait suscité la colère du Président du Conseil Exécutif de Corse, le travail ayant toujours été partenarial.

Elle ajoute que depuis, toutes les réserves et incertitudes ont pu être levées et conclut sur la temporalité, nécessaire afin de sécuriser juridiquement les statuts de la reprise de la CCI.

M. Alexandre LALLEMENT, représentant le SGAC, intervient pour compléter le propos de Mme MATTEI.

Il souhaite informer les membres présents qu'aucune solution n'est encore actée et que l'Etat, dans le cadre de la loi PACTE, travaille également sur la rédaction d'un d'article de loi qui permettrait la création d'un EPIC de rattachement de la CCI de Corse à la Collectivité de Corse. Cette EPIC pourrait éventuellement voir le jour d'ici fin 2025.

Dans ce contexte, le préfet de Corse pourrait peut-être, à titre dérogatoire, autoriser une prolongation temporaire des DSP actuelles de quelques mois, le temps de la mise en œuvre de cette solution.

Mme Vanina LEBOMIN, faisant suite à l'intervention du représentant du SGAC, demande des éclaircissements. En effet, elle note que prolonger d'un an les concessions de la CCI de Corse, le temps nécessaire pour préparer la loi relative à la création d'un EPIC, pourrait éventuellement être une solution, mais contredite par la Présidente qui la considère comme non-légale.

M. LALLEMENT précise qu'effectivement cette solution n'est à ce stade qu'une piste de travail envisagée, compte-tenu de la difficulté juridique que représente la prolongation des DSP actuelles.

A la suite de ces interventions, la Présidente Flora MATTEI prend la parole pour faire observer que si les Syndicats Mixtes Ouverts sont créés, il appartiendra au Préfet de Corse d'apporter son approbation in fine.

En l'absence d'autres commentaires, Mme MATTEI passe au vote.

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse :

DECIDE, conformément aux dispositions des articles L.5721-2 du CGCT, de créer et d'adhérer, au 1^{er} janvier 2025, au Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des aéroports de Corse regroupant la Collectivité de Corse, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse, l'Office des Transports de la Corse, l'Agence de Développement Economique de la Corse et l'Agence du Tourisme de la Corse.



DECIDE que le Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des aéroports de Corse aura pour objet d'aménager, d'entretenir, de gérer les aérodromes d'Ajaccio-Napoléon Bonaparte, Bastia-Poretta, Calvi-Sainte Catherine, Figari-Sud Corse.

APPROUVE les statuts dudit Syndicat tel qu'annexés à la présente délibération qui précisent notamment la représentation des membres au sein du Comité Syndical ainsi que le mode de financement.

DECIDE, conformément aux dispositions des articles L.5721-2 du CGCT, de créer et d'adhérer, au 1^{er} janvier 2025, au Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des ports de Corse regroupant la Collectivité de Corse, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse, l'Office des Transports de la Corse, l'Agence de Développement Economique de la Corse et l'Agence du Tourisme de la Corse.

DECIDE que le Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des ports de Corse aura pour objet d'aménager, d'entretenir et de gérer les ports de commerce d'Ajaccio, de Bastia, de Bonifacio, d'Ile-Rousse, de Porto-Vecchio et de Propriano.

APPROUVE les statuts dudit Syndicat tel qu'annexés à la présente délibération qui précisent notamment la représentation des membres au sein du Comité Syndical ainsi que le mode de financement.

AUTORISE Madame la Présidente de l'Office des Transports de la Corse à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SOLLICITE auprès des services de l'Etat, les arrêtés préfectoraux portant création du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des aéroports de Corse et portant création du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des ports de Corse.

Nombre total de membres du conseil d'administration :	32
Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés :	20
Nombre de voix pour :	18
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de non-participations :	2

3. Rapport relatif au Compte Financier Unique (CFU)

Mme la Présidente Flora MATTEI donne la parole à M. Antoine SANTUCCI, Chef du service Financier, pour présenter ce rapport ainsi que le suivant.

M. SANTUCCI remercie la Présidente et salue les membres présents avant de commenter le rapport qui débute par un rappel sur les procédures de dématérialisation qui se sont modernisées au fil des dernières années à l'OTC, l'établissement agissant en précurseur.

Il démontre, à l'appui des documents, que le passage au Compte Financier Unique (CFU), prévu par la loi de Finances et obligatoire au plus tard au titre des comptes 2026 dans le but



de gagner en lisibilité, peut être franchi dès à présent, les différents tests lancés en lien avec la Paierie régionale ayant été concluants.

Pour terminer, le Chef du service Financier cite les différentes étapes qui suivront la mise en place du CFU, si elle est votée ; elle interviendra dès l'exercice 2024 en remplacement du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

En l'absence de remarques la Présidente de l'OTC remercie M. SANTUCCI pour ses explications particulièrement claires et procède au vote.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse approuvent, à l'unanimité des présents et représentés, le rapport relatif au Compte Financier Unique en date du 25 novembre 2024.

4. Rapport relatif au virement de crédits

M. SANTUCCI reprend la parole pour présenter le rapport qui ne nécessite pas de vote, s'agissant d'une prise d'acte.

En effet, par vote du Budget Primitif le 15 avril 2024, le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse a validé le principe d'inscription d'une ligne budgétaire de 7 400 000,00 au chapitre 022 (dépenses imprévues).

Il explique que dans la continuité des échanges et des réunions périodiques avec Madame le Payeur de Corse et comme le prévoit le CGCT, l'ordonnateur de l'établissement a pris l'arrêté, le 08 juillet 2024, afin qu'il soit procédé à l'exécution de deux virements de crédits provenant de la ligne budgétaire « Dépenses imprévues » pour provisionner les Comptes Epargne Temps ainsi que les congés payés des salariés, à hauteur respectivement de 86.000,00 au chapitre 012 et de 80.000,00 au chapitre 68.

En l'absence d'intervention, le Conseil d'Administration prend acte du rapport relatif au virement de crédits en date du 25 novembre 2024.

5. Rapport relatif aux modalités de versement d'une allocation de départ à la retraite aux agents de l'OTC

La Présidente MATTEI laisse le soin à M. Jean-Baptiste GIUNTINI, Chef du service Administratif, de présenter le rapport relatif aux modalités de versement d'une allocation de départ à la retraite aux agents de l'OTC.

M. GIUNTINI remercie la Présidente, salue tous les participants et présente le rapport.

Il explique qu'étant donné l'ancienneté des statuts du personnel de l'OTC, ce rapport a pour objectif d'en rappeler l'article 17 dont il donne lecture.

En l'absence de remarques la Présidente de l'OTC remercie les membres présents de leur attention et procède au vote.

Les membres du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité des présents et représentés, conformément à l'article 17 des Statuts du personnel de l'Office des Transports



de la Corse, qu'« une allocation de départ à la retraite est attribuée à chaque agent ayant été employé par l'OTC durant cinq ans au moins » et que « son montant est fixé à un mois de salaire net par tranche de cinq ans d'ancienneté sans que cette allocation dépasse 6 mois de salaire net perçu par l'agent au jour du départ en retraite ».

6. Questions diverses

La Présidente Flora MATTEI passe aux questions diverses et invite les membres présents qui le souhaitent, à prendre la parole sur d'autres points, ou à exprimer leurs éventuelles remarques.

Mme Véronique PIETRI intervient afin d'interpeler sur la difficulté rencontrée de nouveau par la compagnie MOBY : depuis une dizaine de jours, leur bateau se retrouve encore à l'arrêt, toujours dû à un problème d'avarie moteur.

Elle rappelle que son groupe ayant à cœur le bon fonctionnement des liaisons maritimes entre la Corse et la Sardaigne, souhaite recueillir toutes informations sur la question.

Mme MATTEI informe les participants de sa rencontre avec son homologue sarde Barbara MANCA, l'« Assessore dei Transporti » de la Région autonome de Sardaigne pour débattre du modèle qui, à l'heure actuelle, est incontestablement à bout de souffle et doit être réinventé.

Elle rappelle que c'est la région Sarde qui gère la Délégation de Service Public entre la Corse et la Sardaigne pour la Continuité dite « Transfrontalière », cette DSP n'étant valable que l'hiver. Aux conditions climatiques difficiles en hiver, s'ajoute le problème, pour la compagnie MOBY, délégataire de Service Public, du renouvellement de sa flotte et donc de se projeter en investissement.

La Présidente indique qu'une réunion spécifique consacrée au renforcement des liaisons entre les deux îles sera organisée avec le Président du Conseil exécutif de Corse et la Présidente Alessandra TODDE, tous deux très mobilisés sur cette question et qu'une déclaration s'en suivra. Mme MATTEI affirme que le processus avance dans le bon sens.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'émanant des membres présents, la Présidente remercie tous les participants et lève la séance à 16H00.